



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
Vendredi 7 février 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le 7 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 12
présents : 10
votants : 11

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS -
O. BRULE - Y. STEINER - V. MAIRESSE - T. SAULNIER - S. HAMEL –
MP. RABU

REPRÉSENTÉS : S. NOURISSON pouvoir à G. RINFRAY

ABSENTS EXCUSES : M. GUENEGO

Date de convocation : Le 31/01/2020

Mme MP. RABU a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 01-2020 : CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT – CHOIX DES ENTREPRISES

C.ALLAIN, la 1^{ère} adjointe, présente aux membres du conseil le résultat des consultations pour la création d'un terrain multisport. La commission Appel d'Offres s'est réunie le 3 février pour auditionner 4 candidats pour le lot 2. Après concertation, la CAO propose de retenir :

- lot 1 : Eurovia pour un montant de 24 540.60 € HT
- lot 2 : Sports et Loisirs- Casal sport pour un montant de 41 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir les entreprises Eurovia et Sports et Loisirs
- **Valide** les devis :
 - o lot 1 terrassement : **Eurovia** pour un montant de **24 540.60 € HT**
 - o lot 2 structure : **Sports et Loisirs Casal Sport** pour un montant de **41 000 € HT**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer les devis et tout document relatif à ce dossier

DÉLIBÉRATION N° 02-2020 : VALIDATION DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MISSION D'ASSISTANCE POUR LA PASSATION DU CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'exploitation de la station d'épuration arrive à son terme en août 2020 et qu'il y a lieu de prévoir son renouvellement.

A ce titre, M. Le Maire propose de recruter un bureau d'études dont la mission sera d'assister la commune pour le renouvellement du contrat d'exploitation de la station.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la proposition du cabinet BOURGOIS pour mener cette mission d'assistance pour la passation du contrat d'exploitation de la station d'épuration pour un montant de **6 300 € HT**.

DÉLIBÉRATION N° 03-2020 : DIAGNOSTIC AMIANTE ANCIENNEMENT MAISON RICHOMME

M. Le Maire présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise DIA.LOG pour la réalisation d'un diagnostic amiante dans la maison anciennement Richomme, que la commune a rachetée en 2019. Le diagnostic sera établi en vue de la démolition de la maison. Le coût de la mission est proposé à 220 € HT et 54 € HT par analyse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise DIA.LOG pour un montant de **220 € HT et 54 € HT par analyse**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer le devis.

DÉLIBÉRATION N° 04-2020 : DEVIS ARROSAGE TERRAIN DE FOOT

M. Le Maire présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise BONNIER pour la pose d'un arrosage enterré au terrain de foot dans le cadre de sa réfection.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 21 559.78 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise BONNIER pour la pose d'un arrosage enterré au terrain de foot pour un montant de **21 559.78 € HT**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer le devis.

DÉLIBÉRATION N° 05-2020 : DEVIS REGENERATION ET DEFLASHAGE TERRAIN DE FOOT

M. Le Maire présente aux membres du conseil les devis de l'entreprise MASSART pour la régénération et le déflashage du terrain de foot dans le cadre de sa réfection. L'entreprise propose un devis pour la régénération d'un montant de 3 601.40 € HT et un devis pour le déflashage d'un montant de 5 850.00 € HT.

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les devis de l'entreprise MASSART pour la régénération et le déflashage du terrain de foot pour un montant respectif de **3 601.40 € HT et 5 850.00 € HT.**
- **Mandate** M. Le Maire pour signer les devis.

DÉLIBÉRATION N° 06-2020 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION D'AIDE DE FOOTBALL AMATEUR (FAFA) POUR LA REFECTION DU TERRAIN DE FOOT

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention auprès de la Fédération d'Aide de Football Amateur dans le cadre de la réfection du terrain de foot pour l'installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains. Le conseil doit se prononcer sur l'adoption du projet, arrêter les modalités de financement et solliciter la dite-subvention.

M. Le Maire présente le plan de financement.

Plan de financement

<i>DEPENSES</i>	<i>MONTANT HT</i>	<i>RECETTES</i>	<i>MONTANT HT</i>
Forage	5 625.00 €	Subvention FAFA pour l'installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains	10 000.00 €
Pompe	4 963.50 €		
Citerne pour stockage	3 200.00 €		
Arrosage enterré	21 559.78 €		
Régénération	3 601.40 €	Autofinancement	42 399.98 €
Déflashage	5 850.00 €		
Defferiseur	7 600.30 €		
TOTAL	52 399.98 €	TOTAL	52 399.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **adopte** le projet d'installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains
- **arrête** les modalités de financement de l'opération
- **sollicite** une subvention au titre de l'installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains auprès de la Fédération d'Aide de Football Amateur
- **mandate** M. Le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention

DÉLIBÉRATION N° 07-2020 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – M1

M. Le Maire présente aux membres du conseil les possibilités d'avancement de grade pour les agents titulaires, liste établie par le CDG35 selon les carrières de chacun.

1 agents est concerné cette année par un avancement de grade qui nécessite une mise à jour du tableau des effectifs.

Il y a lieu de se prononcer sur la création des nouveaux postes et la suppression de ceux qui deviendront vacants.

Postes à créer :

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2020

Postes à supprimer :

1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Créé** les postes suivants :
 - o **1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} mars 2020**
- **Supprime** les postes suivants :
 - o **1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 1^{er} février 2019**
- **Mandate** M. Le Maire pour établir l'arrêté de nomination de l'agent concerné par cet avancement de grade.

DÉLIBÉRATION N° 08-2020 : VALIDATION DU COUT RASED SOLLICITE PAR LA MAIRIE DE BAIN-DE-BRETAGNE

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil d'un courrier reçu de la Mairie de Bain-de-Bretagne pour le financement du RASED dont elle a la charge.

L'antenne RASED installée au groupe scolaire Henri Guérin à Bain-de-Bretagne est intervenue à l'école publique de Poligné au cours de l'année scolaire 2018/2019. Aussi, la Mairie de Bain-de-Bretagne présente un état des frais de fonctionnement et la répartition du coût entre les communes.

Il y a lieu de se prononcer sur la participation de Poligné d'un montant de 539.99 € pour 143 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte** de participer aux frais de fonctionnement de l'antenne RASED pour un montant de **539 99 €** à verser à la Commune de Bain-de-Bretagne.

DÉLIBÉRATION N° 09-2020 : MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES USAGERS

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de l'obligation pour la commune de mettre en place à compter du 1^{er} juillet 2020, le paiement en ligne pour les usagers des services communaux. Cela concerne principalement les produits des services tels que la facturation du périscolaire, de la cantine, du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Mandate** M. Le Maire pour procéder à la mise en place du paiement en ligne pour le 1^{er} juillet 2020.

Fin de séance